

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2014

L'an 2014, le 30 JUIN à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRANCART Sébastien, Mme MAISON Sophie.

Excusés ayant donné procuration : M. PYAT Jean-Claude à M. CANELA Maxime, Mme VOGEL Florence à Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme BARBER Catherine à Mme SOUDAY Martine, Mme VIÑAS Maria Del Pilar à M. GARDIA Georges

Mme Martine SOUDAY a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 20 mai 2014 est approuvé à l'**unanimité**. (après rectification de l'intervention de M. PYAT)

M. HORNEZ demande à **Mme MAISON** si l'information qu'elle a donnée au dernier conseil, concernant la cessation d'activité du Docteur CHABIN, est confirmée ? Cette dernière répond que le départ du Docteur CHABIN est repoussé, en 2015 voire 2016.

M. HORNEZ ajoute qu'au dernier conseil, il a été précisé qu'une étude avec la CCI sur le devenir du St Germain est envisagée. Il lui semble important d'engager cette étude dans les meilleurs délais. **M. GARDIA** indique que cette affaire sera évoquée lors de la prochaine Commission Générale du 8 juillet.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé **de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain** dont est titulaire la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- ↳ Parcelle **P N° 81** – sise 8 Grande Rue – Zone UAb – d'une superficie de 38 m² - bâti sur terrain propre – Propriété de M. BRIGAULT Patrice et Mme DESEQUELLES Béatrice
- ↳ Parcelle **ZY N° 95** – sise 18 rue de l'Ormeau – Zone UA – d'une superficie de 467 m² - bâti sur terrain propre – Propriété de M. VERSTRAETE Yannick et Mme BIMON Corinne.

(Arrivée de **Mme Corinne LANCELOT**)

Tarif cantine scolaire au 01/09/2014

Monsieur le Maire informe que le décret N° 2000.672 du 19 juillet 2000, relatif à l'encadrement des prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, a été abrogé par le décret N° 2006.753 du 29 juin 2006 (J.O. du 30 juin 2006). Désormais, aucun taux maximum d'augmentation ne sera défini annuellement.

Il convient donc de fixer pour l'année scolaire 2014/2015 le taux d'augmentation sachant que le prix ne peut être supérieur au coût par usager des charges supportées au titre de la restauration, après déduction des subventions éventuellement perçues pour ce service.

Pour l'année civile 2013 les charges salariales et de fonctionnement se sont élevées à :

- 1) **99.896,10 €** (en tenant compte du salaire de Mme CHAUVEAU absente du 16 mai 2013 au 31 décembre 2014)
- 2) **91.159,04 €** (sans le salaire de Mme CHAUVEAU durant son absence)

pour **17.216 repas**, ce qui nous donne un coût par repas de :

- 1) **5,80 €** (2012 : 5,18 €). Compte tenu des recettes provenant de la vente des tickets et des remboursements de l'assurance + subvention Onilait, soit **55.479,98 €**, il reste **2,58 €** (2012 : 2,15 €) à la charge de la commune de Corbeilles.
- 2) **5,30 €**. Compte tenu des recettes, il reste **2,07 €** à la charge de la commune

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

FIXE le prix unitaire du ticket de cantine pour un **enfant**, pour l'année scolaire **2014/2015** à **3,15.€**

FIXE le prix unitaire du ticket de cantine pour un **adulte**, pour l'année scolaire **2014/2015** à **5,40 €**

CHARGE Monsieur le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

Suppression poste adjoint d'animation 2^{ème} classe 32,5/35^{ème} et création poste adjoint d'animation 2^{ème} classe 29/35^{ème} au 01/09/2014

Monsieur le Maire informe que Mme CHESNEAU Sabrina, adjoint d'animation 2^{ème} classe 32,5/35^{ème}, a sollicité par courrier en date du 12 juin 2014, la suppression des heures de surveillance de la cantine. Cette suppression ramenait le temps annualisé de l'agent à 28/35^{ème}. Après concertation, l'agent accepte de prendre en charge la fonction de coordonnateur/animateur des « Nouvelles Activités Périscolaires » dans le cadre des « Temps d'Activités Périscolaires » de la réforme des rythmes scolaires mises en place à la rentrée 2014. Le temps de travail annualisé est fixé à 29/35^{ème}.

Nous avons sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret pour la suppression du poste par envoi du formulaire 25 juin 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la suppression du poste d'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} classe temps non complet 32,5/35^{ème} au 01/09/2014,

DECIDE la création d'un poste d'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} classe 29/35^{ème} au 01/09/2014,

DIT que le tableau des effectifs au **1^{er} septembre 2014** s'établit comme suit :

1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe TC
.1 Adjoint Administratif 1^{ère} classe TC
1 Adjoint Administratif 2^{ème} classe TNC 29,5/35^{ème}
1 Garde Champêtre Chef TC
2 Agents de Maîtrise TC
5 Adjoints Techniques 2^{ème} classe TC (1 non pourvu)
4 Adjoints Techniques 2^{ème} classe TNC (34/35^{ème}, 26,5/35^{ème}, 27,5/35^{ème}, 20,5/35^{ème})
.1 ATSEM Principal 2^{ème} classe TNC 32/35^{ème}
2 ATSEM 1^{ère} classe TNC (1 à 32/35^{ème}, 1 non pourvu à 31/35^{ème})
1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe TNC (29/35^{ème})
1 Adjoint d'animation 2^{ème} classe TC
21 postes

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

Signature convention avec le SIIS Préfontaines pour la mise à disposition d'un car pour les sorties de l'accueil de loisirs de juillet

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté le Président du SIIS de Préfontaines afin qu'il mette à disposition de l'accueil de loisirs communal de juillet, un car avec chauffeur pour emmener la trentaine d'enfants aux sorties des mercredi 16 juillet au Parc ASTERIX et mercredi 30 juillet à la Maison de la Magie à BLOIS.

VU la délibération du SIIS de Préfontaines en date du 20 mai 2014 autorisant son Président à signer la convention pour la location d'un car au profit de la commune de Corbeilles et en fixant les tarifs : **15 € de l'heure et 0,35 € du kilomètre** (au départ de Préfontaines).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un car avec chauffeur pour les sorties de l'accueil de loisirs communal des 16 et 30 juillet 2014.

CHARGE Monsieur le Maire du règlement de cette prestation.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal – Section de Fonctionnement – Article 6247.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

M. HORNEZ demande quels sont les effectifs des enfants inscrits pour l'accueil de loisirs d'été ? **Mme BESSE-DESMOULIERES** indique que les chiffres qui lui ont été communiqués à ce jour sont :

- pour la première semaine : 28 enfants
- pour la deuxième semaine : 46 enfants
- pour la troisième semaine : 27 enfants
- pour la quatrième semaine : 33 enfants

Signature convention avec le Syndicat du Fusin pour la mise à disposition d'un agent pour l'entretien ménager de leurs locaux

M. le Maire informe que le Président du Syndicat du Fusin, M. Joël FACY, l'a sollicité pour qu'un agent communal fasse le ménage des locaux du Syndicat situés dans l'Orangerie. Il souhaite que l'agent intervienne deux fois une heure dans la semaine.

Je vous propose d'accéder à sa demande à compter du 1^{er} juillet 2014. Mme Corinne SOUILLARD, adjoint technique, a accepté de remplir cette tâche. Nous avons convenu avec M. FACY d'un taux horaire de 18,00 €. Le matériel et les produits nécessaires à l'entretien des locaux restant à la charge du Syndicat.

Il convient donc de signer une convention avec le Syndicat du Fusin pour la mise à disposition de l'agent et prévoyant le remboursement par le syndicat du Fusin à la commune, correspondant à 2 h 00 par semaine au taux de 18,00 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme SOUILLARD pour assurer le ménage des locaux du syndicat du Fusin, à compter du 1^{er} juillet 2014.

CHARGE M. le Maire des démarches administratives.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

Signature convention avec le SIIS Lorcy-Sceaux pour l'accueil des enfants pour l'année scolaire 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2009/2010, nous avons signé une convention avec le SIIS Lorcy-Sceaux, les communes de Lorcy et Sceaux du Gâtinais, pour accueillir au sein de l'école élémentaire et maternelle de Corbeilles des enfants du SIIS.

Pour l'année scolaire 2014/2015, il convient de signer une nouvelle convention pour l'accueil d'**environ 30 enfants**. La participation du SIIS pour 2014/2015 sera identique à celle des autres communes ayant accepté la dérogation pour la scolarisation à Corbeilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'accueil d'**environ 30 enfants** pour l'année scolaire 2014/2015. Cette convention n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

CHARGE M. le Maire des démarches nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

Délibération votée à l'**UNANIMITE**.

Mme BESSE-DESMOULIERES précise que depuis la rentrée 2008 nous signons chaque année une convention pour l'accueil des enfants du SIIS Lorcy-Sceaux. Au départ nous avions 20 enfants, nous en sommes à 30 aujourd'hui. Pour la prochaine rentrée l'effectif prévisionnel est de 187 élèves à Corbeilles.

Motion contre les baisses des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires de France en date du 12 juin 2014 et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de motion rédigé par l'Association des Maires de France concernant les baisses des dotations de l'Etat :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- 3) de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- 4) soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des

mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CORBEILLES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de CORBEILLES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CORBEILLES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »

M. HORNEZ ajoute que la baisse des activités des communes a des conséquences sur les entreprises qui sont dans l'attente du redémarrage de l'activité.

M. GARDIA précise que cette motion n'est pas un engagement politique et qu'elle a été approuvée par des communes aussi bien à droite qu'à gauche.

Motion approuvée à l'**UNANIMITE**.

Rapport d'activité 2013 du SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères)

Conformément à la loi du 2 février 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du SMIRTOM sur le fonctionnement du service public de collecte et de traitement des ORDURES MENAGERES pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2013 du SMIRTOM sur le fonctionnement du service ORDURES MENAGERES.

M. GARDIA indique que le coût à la tonne est de 147,92 €. Au niveau national, c'est un des coûts les plus bas. La maison de retraite et l'hôpital vont être chauffés par le four de l'usine de traitement des ordures ménagères.

M. HORNEZ se réjouit de ces bons résultats et demande si l'on peut espérer une diminution de la taxe des ordures ménagères ? **M. GARDIA** répond par la négative car on doit par contre améliorer le recyclage des déchets.

M. HORNEZ souhaiterait connaître le taux d'endettement du SMIRTOM.

Rapport d'activité 2013 du service d'Assainissement des Eaux Usées en contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux

Conformément à la loi du 2 février 1995, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de la LYONNAISE DES EAUX, dans le cadre du contrat d'affermage sur le fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2013 sur le fonctionnement du service ASSAINISSEMENT, confié à la Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage.

M. HORNEZ rappelle que nous avons 12 km de linéaire de canalisation. Le contrat avec la Lyonnaise des Eaux date du 1^{er} avril 2007 et se termine le 1^{er} avril 2016. Actuellement, l'inspection télévisée n'est pas comprise dans le contrat ; c'est une clause qu'il faudra revoir pour le prochain contrat. Il y a des problèmes d'infiltration des eaux dus au mauvais état des canalisations. En 2007 il y a eu un passage de caméra pour les rues de la Libération, de l'Ormeau et des Déportés. Le coût de l'inspection par caméra est de 2,25 €/mètre linéaire. Il faudrait également refaire une recherche des eaux parasites. À noter que la station d'épuration est conçue pour 2000 équivalant habitants, alors qu'actuellement elle ne traite que 1000 équivalant habitants. Dans la convention il est prévu de changer 6 tampons par an.

Rapport d'activité 2013 de la C.C.4.V.

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 d'activité de la Communauté de Communes des 4 Vallées sur le fonctionnement de l'E.P.C.I.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2013 de la CC4V.

M. GARDIA rappelle que la CC4V a été créée en 1997. Elle est composée de 19 communes, soit environ 17.000 habitants. Depuis sa création, elle a réalisé 11.117.038,00 € d'investissement.

Rapport d'activité 2013 du SPANC

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 sur le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport annuel de l'année 2013 sur le fonctionnement du SPANC.

M. GARDIA précise qu'il a été réalisé 50 contrôles de conception, 44 contrôles d'exécution, 59 diagnostics pour des cessions immobilières, et 449 contrôles de bon fonctionnement. Sur le territoire de la CC4V, couvert par le SPANC, il y a 3.950 assainissements non collectifs, représentant 8.800 habitants. Le contrôle des dispositifs doit s'effectuer tous les 6 ans. 62 % des assainissements non collectifs sont conformes. À noter qu'il n'y a plus d'aides financières pour ceux qui souhaitent se mettre aux normes. Le budget annuel du SPANC est de 160.000 €.

Affaires diverses

M. GARDIA

- donne lecture du courrier de la SAFER sur les ventes du 1^{er} trimestre 2014 sur notre commune ; du rapport de la gendarmerie sur la délinquance sur notre commune ; des remerciements de la famille de Mme CLEMENT Germaine, et de M. DAREAU Raymond (décédés) ; de l'association Passion & Show pour le spectacle donné au Centre de l'Enfance ; des remerciements des associations « Le Gardon du Fusain » et « l'Harmonie de Corbeilles » pour le versement de la subvention.
- Informe que l'impact de la nouvelle réforme « Construire sans détruire » sur la facture d'assainissement sera de 0,0412 € HT / m³.

(arrivée de **Mme Florence VOGEL**)

Mme BESSE-DESMOULIERES

- Remercie Florence, Isabelle, Daniel et Sébastien pour leur participation à la Distribution des Prix des enfants de l'école de Corbeilles. Le montant de la dépense pour les prix est de 1.919,20 €.
- Fait le compte rendu du Conseil d'École du 16 juin dernier.
- Concernant les questionnaires aux parents sur les rythmes scolaires : nous avons un retour de 54 % de réponse au sondage. Réunion publique d'information demain à 18 H 30 à la salle du Gâtinais. La fiche d'inscription à ces Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) a été distribuée. À ce jour, nous avons 61 inscriptions aux NAP (en majorité pour les 2 créneaux du mardi et du vendredi) et 10 qui ne s'inscrivent pas aux NAP. Sabrina CHESNEAU, animatrice au centre de l'enfance, sera la Coordinatrice. Nous avons travaillé avec Mme BOURDIN, Secrétaire Générale, sur le redéploiement des horaires du personnel impacté par cette nouvelle organisation (ATSEM, animatrices du centre de l'enfance et femmes de ménages). Des associations, des parents d'élèves, interviendront également.
- Elle a assisté au spectacle de fin d'année du centre de l'enfance qui était de qualité.

M. HORNEZ fait le point sur les travaux :

- **MARPA** : Modification du branchement électrique du logement 4 rue de Beaune – Étude géotechnique a été réalisée sur le terrain – Le jury de concours d'architecte maître d'œuvre s'est réuni le 27 mai dernier et a choisi les 3 lauréats admis à concourir sur les 61 candidatures reçues.
- **Réception chemins empierrés** a été faite avec Daniel CONSTANT dans le cadre des travaux connexes et du remembrement. Nous avons aussi réceptionné le chemin des Pâturaux (partie communale).
- **Entretien des fossés** : a demandé des devis. Suite au nouveau classement des rivières, cours d'eau et fossé (réunions en Préfecture), nous n'avons plus qu'un seul fossé sur Corbeilles : Le Rondin (route de Verville à Lorcy). La commune n'est pas habilitée à intervenir pour dévaser les cours d'eau sans demande préalable auprès des autorités compétentes ... !
- **Travaux de voirie**
Programme 2014 : RDV demain avec ECMO à 10 H 00. Il nous faut continuer la Route de Fays – Route de la Colonne (flashs) – Avenue de Montargis (trottoirs parties empierrées) – Lotissement de la Bourbonnerie – Entrée parking rue de la Gare
Pour 2015 : Sécuriser le cheminement des enfants de l'école à la piscine – carrefour rue du Puits de Chiard – Trottoirs rue du Puits de Chiard (constructions après le cimetière) – Rues des Déportés et de l'Ormeau : travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
Pour 2016 : Mise aux normes des trottoirs au départ de la MARPA. Sans oublier les mises aux normes dans le cadre du PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)

Mme VOGEL signale qu'il y a de gros trous sur la chaussée rue de Bel Air.

- Suite à la réunion avec la Direction des Routes Départementales (DRD) le 3 juin dernier, elle nous a informés que l'avenue de Bordeaux serait refaite en 2015/2016. Nous devons nous pencher sur notre tour à gauche.
- Suite à la vérification de la protection foudre à l'église, celle-ci a été déclarée non conforme.
- **Fleurissement** : le jury départemental passe le mardi 8 juillet à 10 h 00.
- **Incivilités** : Vol de 3 barrières de la commune qui entouraient le noyer rue du Château – Vol de fleur par une personne récidiviste ; elle a replanté ce matin les fleurs volées en présence du Responsable des Services Techniques et du Garde Champêtre.
- Le Médecin du Travail est venu visiter le lieu de travail de Christian VIALATTE, suite à sa reprise de travail au bout d'un an d'absence (accident de travail).
- Un devis de peinture pour la boiserie du kiosque a été demandé
- **Éclairage public** : le point a été fait avec INEO, notamment pour le chemin des Grouettes –
- **Église** : l'éclairage du vitrail ne donne pas satisfaction. Un devis a été demandé pour l'éclairage des cadrans des horloges avec des LED. Le carrelage se soulève devant la sacristie suite à un problème d'humidité : l'entreprise CLEMENT doit intervenir (prise en charge par son assurance) suite à un problème de chaleur et de joint de dilatation.
- Devis demandés pour remplacer les portes de garages de 2 logements et pour rénover le portail de la gendarmerie.
- **Logement RDC 2 rue des Écoles** : travaux de peinture avant la mise en location du logement pour un montant de 2.480,70 € TTC, qui seront réalisés en juillet.
- Attente de devis pour le sol au centre culturel de l'enfance pour la « Section Danse »

M. GARDIA

Dans la cadre des inondations des 29/30 avril dernier, a assisté à une réunion avec le Préfet. Notre commune est la plus touchée. Le dossier a été transmis à la commission ministérielle qui doit statuer. Il a vu avec le Président du Fusin pour organiser une réunion avec les personnes concernées le vendredi 11 juillet à 10 H 30 à la salle du Colombier.

M. SOUDAY informe :

- suite à la réunion avec les associations pour les créneaux d'occupation du gymnase, M. BAUER (Foot) a proposé de partager son créneau avec les pompiers ; l'association de danse (Mme LANGLOIS) quant à elle part au centre de l'enfance.
- lors de la dernière assemblée générale du Foot, M. BAUER a donné sa démission. Il a remercié la CC4V pour l'entourage du terrain de foot. La ligue de football a remis la médaille pour 30 ans de service à M. PHILIPPOT.
- la section des jeunes sapeurs-pompiers se nomme désormais « Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de CORBEILLES-BELLEGARDE » (au lieu de Bellegarde-Corbeilles). Le brevet de jeune sapeur-pompier donnera une équivalence BEP et permettra d'être recruté en qualité d'agent de sécurité, et également une équivalence BAFA.
- demain réunion de la commission animation avec le Comité des Fêtes pour le 14 juillet

M. CANELA signale qu'il va falloir trouver une solution rapidement pour le chauffage des logements communaux. De même, il nous faut décider du devenir des logements au 3ter rue de Beaune. Il demande que soit envoyé le budget primitif 2014 de la commune aux membres du Conseil Municipal

I. MARTIN revient aux nouvelles pour l'augmentation des transports scolaires et l'éventuelle prise en charge par la commune. **M. GARDIA** indique que l'augmentation ne concerne que les transports scolaires du primaire et donc Corbeilles n'est pas concernée.

Elle a suivi la formation de l'Association des Maires du Loiret le 3 juin dernier qui était très intéressante.

JP LEBOEUF rappelle que Cristal Union a saisi, en son temps, la commune au sujet de la cession de chemins ruraux qui passent au milieu des mares car cette dernière est dans l'obligation de clôturer ses terrains et souhaiterait donc les acquérir, ou procéder à un échange. **M. GARDIA** précise que cette question sera étudiée lors de la Commission Générale du 8 juillet prochain.

D. CONSTANT

- signale que le camion des sacs jaunes est passé à 0 H 30 vendredi au lieu de jeudi matin.
- il demande où en est le courrier pour l'Allée de Pampou (son intervention lors du Conseil du 20 mai 2014)
- informe qu'une réunion de quartier va être organisée
- Lors de la remise des prix les enfants ont chanté la Marseillaise. Petite remarque : l'emblème « Liberté – Egalité – Fraternité » n'est pas sur le fronton de la mairie.
- Il a participé le 19 juin à une journée « Zéro phyto » avec Elise Dousset du Service Technique à Fontainebleau. Cela induit une façon de travailler différente. 80.000 tonnes de produits phytosanitaires sont répandus chaque année en France, les plus gros utilisateurs sont les agriculteurs. En 2020 on ne pourra plus les utiliser, il faut donc dès maintenant sensibiliser les acteurs : nous élus, personnel communal, population. Il nous faudrait définir une zone test et signer une charte pour bénéficier d'aides financières. Il propose de mettre en place cette démarche « zéro phyto ». **M. HORNEZ** indique que cette démarche a été engagée depuis plusieurs années ; le zonage a été fait par les services techniques et concerne le verger et également les douves. Nous avons réduit le nombre de produits phytosanitaires utilisés d'une manière significative.

S. MAISON a été interpellée par M. PLUQUET concernant son terrain à Pampou qui a été amputé par la commune et qui devait mettre une clôture. **M. GARDIA** précise que ce n'est pas la commune mais l'Association Foncière.

Fin de la séance à 23 H 45

Conseil du 30 juin 2014

G. GARDIA

J. BESSE-DESMOULIERES

JP HORNEZ

M. SOUDAY

M. CANELA

D. CONSTANT

JP LEBOEUF

I. MARTIN

C. LANCELOT

S. FRANCAIT

S. MAISON